



## REGLES DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

ECOLE ELEMENTAIRE .....

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018



### **Article I : « APPRENDRE A ETRE DISCIPLINE »**

- je me mets en rang deux par deux avant d'entrer calmement dans le restaurant scolaire
- je me lave les mains avant et après le repas
- j'accroche mes vêtements aux portemanteaux
- je choisis librement ma place
- après le repas, je mets mon plateau sur l'échelle prévue à cet effet
- je quitte la salle calmement
- il m'est interdit de sortir de l'enceinte scolaire sans autorisation écrite de mes parents
- avant ou après le repas, je pourrai courir, me dépenser, participer à des jeux collectifs ou des jeux calmes (jeux de société, bibliothèque...) ou m'inscrire par roulement à divers ateliers qui me seront proposés par le personnel municipal, ou encore je pourrai me reposer, rêver, ne rien faire...

### **Article II – « APPRENDRE A MANGER ENSEMBLE »**

- j'essaie de goûter à l'ensemble des mets
- je mange proprement
- je parle doucement à table pour ne pas gêner mes camarades.

### **Article III – « APPRENDRE A RESPECTER LES AUTRES »**

- je respecte les personnels de restauration car le temps du midi n'est pas un temps où tout est permis
- je ne me lève pas pendant le repas sans autorisation des personnels de restauration. Si je suis autorisé, je peux aller chercher l'eau.
- si je dérange mes camarades, les personnels de restauration sont autorisés à me changer de place, voire de service.

☞ **Si à plusieurs reprises je me suis mal conduit, mes parents recevront un avertissement écrit qu'ils devront signer et retourner à la Direction des Services Educatifs.**

☞ **Si après TROIS AVERTISSEMENTS cumulés sur tous les temps périscolaires, mon comportement est vraiment insupportable, mes parents après avoir été convoqués, seront informés par courrier de mon renvoi du ou des activités périscolaires.**

### **Article IV – « APPRENDRE A RESPECTER LA NOURRITURE »**

- je ne gaspille pas la nourriture. Si je n'aime pas un plat, j'en prends moins
- si je n'aime pas un plat, je reste discret et n'en dégoute pas les autres.

### **Article V – « TEMPS DE PAROLE »**

- une concertation en début d'année scolaire aura lieu avec les personnels de restauration afin de préciser ces règles de vie, les faire vivre voire les corriger en fonction de l'évolution des comportements de chacun
  - une commission réunira des enfants des écoles élémentaires, les personnels de restauration et le Chef cuisinier une fois dans l'année, afin d'évoquer ensemble la composition des menus, et en règle générale ce temps important du midi.
- Les suggestions d'amélioration du service y sont bienvenues.

Mon nom et mon prénom:  
Ma signature,

Ma classe :  
Signature de mes parents,